



Publié sur le site de la LFP le 13 février 2004 à 14h36

Le commentaire du C.A.

Voici le commentaire du conseil d'administration de la LFP sur les statistiques financières de la saison 2002/2003 établies par la D.N.C.G..

Le Conseil d'Administration de la LFP a pris connaissance des documents statistiques établis par la DNCG pour la saison 2002-2003.

Il tient tout d'abord à préciser qu'afin d'assurer une meilleure information et une plus grande transparence sur la situation financière du football, les bilans et comptes de résultats des clubs volontaires sont désormais disponibles dans le document financier de la DNCG.

Il adresse ses remerciements à tous les clubs qui ont participé à cet effort de transparence. Malgré la brièveté des délais accordés, les $\frac{3}{4}$ des clubs ont accepté la publication de leurs comptes.

Le Conseil d'Administration présente ensuite les commentaires suivants :

La saison 2002/2003, qui a connu le passage de 18 à 20 clubs en Ligue 1, a dégagé un résultat d'exploitation déficitaire de 161 M€ en Ligue 1 (contre -165 M€ la saison précédente), et de 16,8 M€ en Ligue 2 (contre -20,3 M€ la saison précédente).

La saison 2002/2003 reste pénalisée par les salaires élevés et les transferts coûteux des saisons fastes, ainsi que par le retournement du marché des transferts depuis deux saisons.

Cette situation entraîne toujours le maintien d'une masse salariale importante et la poursuite du coût des amortissements des indemnités de transfert des saisons antérieures.

Il convient toutefois de noter que la balance des transferts (indemnités reçues – indemnités versées) est quasiment revenue à l'équilibre depuis deux saisons en Ligue 1, et qu'elle reste toujours largement positive en Ligue 2.

La structure des produits et des charges des clubs est restée stable : les droits TV représentent toujours 52% des produits, et le sponsoring 20%. En charges, la hausse de la masse salariale (+2 points) est en partie compensée par la baisse des honoraires versés aux agents, due à la contraction du marché des transferts.

Les charges d'exploitation ont été mieux maîtrisées : les charges moyennes par club sont en baisse de 9% par rapport à la saison précédente, tant en Ligue 1 qu'en Ligue 2. Cette baisse vient compenser le léger tassement des produits hors transferts (produits moyens en baisse de 3,6% en Ligue 1, et stables en Ligue 2).

Le résultat d'exploitation hors transferts et amortissement des transferts est donc en nette amélioration en

Ligue 1 et en Ligue 2 (amélioration de 37 M€ en Ligue 1, et de 14 M€ en Ligue 2).

Les charges à répartir (indemnités de mutation restant à amortir) sont en baisse significative en Ligue 1 et en Ligue 2. Cette baisse est liée à la forte diminution des investissements joueurs depuis deux saisons.

Les actionnaires de certains clubs ont poursuivi leurs engagements financiers, mais cette fois plus sous la forme d'augmentations de capital plutôt que sous la forme d'abandons de comptes courants.

En conséquence, le résultat exceptionnel qui comptabilise notamment les abandons de comptes courants n'est positif que de 20 M€ contre 139 M€ la saison précédente, si bien que mécaniquement, le résultat net accuse une forte dégradation en Ligue 1 (-151 M€ contre -46 M€ la saison précédente).

En revanche, le résultat net de la Ligue 2 est en légère amélioration.

Ainsi, malgré les pertes nettes dégagées cette saison, les actionnaires ont à nouveau contribué fortement au maintien d'une situation nette positive au bilan pour la sixième saison consécutive, tant en Ligue 1 (situation nette de 93 M€) qu'en Ligue 2 (situation nette de 5,8 M€).

Malgré les efforts des clubs, l'engagement actuel des actionnaires a besoin, pour perdurer, de visibilité et d'un dispositif permettant d'assurer une concurrence loyale au niveau européen.

Par ailleurs, la saison 2003/2004 actuellement en cours subit encore le poids des années antérieures. Elle se place sous le signe d'une saison de transition et de rigueur avant des horizons meilleurs attendus pour 2004/2005, mais à la condition que les réformes préconisées par le rapport DENIS soient mises en œuvre de toute urgence, et notamment les suivantes :

- Reconnaissance d'un véritable droit à l'image permettant d'atténuer le poids des charges sociales patronales,
- Modernisation des prélèvements fiscaux et sociaux qui pèsent anormalement sur les clubs (taxe sur les spectacles, taxe de 1% sur les CDD...),
- Déplafonnement des partenariats avec les collectivités locales.

Enfin, le document financier de la DNCG sera disponible à partir de 16h00 sur le site internet de la LFP, foot-pro.fr.